# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## PME

Question écrite n° 8313

### Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'emploi sur les préoccupations exprimées par le syndicat des indépendants au regard des relations entre les entreprises et les établissements bancaires. En effet, il semblerait qu'il n'existe aucun cadre juridique précis régissant les relations entre les banques et les très petites entreprises, contrairement aux particuliers. Ainsi, il existerait un risque de différence de traitements des clients par les banques. C'est pourquoi il la prie de bien vouloir lui faire connaître les mesures susceptibles d'être mises en oeuvre pour encadrer juridiquement les relations entre les entreprises et les établissements bancaires.

### Texte de la réponse

Les relations entre les banques et leur clientèle professionnelle sont d'une autre nature que celles entre les banques et les consommateurs. Elles sont davantage négociées en fonction des spécificités du client professionnel. C'est la raison pour laquelle l'information préalable et la publicité en matière de crédit pour les professionnels ne sont pas réglementées par le code de la consommation qui régit principalement les relations entre des professionnels et des personnes physiques n'agissant pas pour des besoins professionnels. Une réglementation trop rigide des conditions de financement d'entreprises pourrait se révéler contre-productive et conduire à rendre plus difficile l'accès des TPE aux financements bancaires. Par ailleurs, en vu d'améliorer les relations contractuelles entre les petites et moyennes entreprises et les organismes bancaires, la Fédération bancaire française (FBF) a élaboré en 2006, sous l'impulsion du Gouvernement, un code des relations des banques avec les TPE-PME, dont l'objectif vise à renforcer la compréhension réciproque des rôles et des responsabilités de chacun et à équilibrer les relations banque-client par un dialogue ouvert. Ce code décrit les mesures que les banques s'engagent à mettre en oeuvre pour répondre de manière efficace aux attentes des TPE-PME et leur assurer un service de qualité.

### Données clés

**Auteur :** M. Jean-Luc Warsmann
**Circonscription :** Ardennes (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 8313
**Rubrique :** Entreprises
**Ministère interrogé :** Économie, finances et emploi
**Ministère attributaire :** Économie, industrie et emploi

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 23 octobre 2007, page 6447
**Réponse publiée le :** 26 août 2008, page 7342